

Règlement

Concours de Subvention de projets étudiants des partenaires universitaires RRISIQ Automne 2018

IMPORTANT : Seuls les membres et étudiants en règle (dont le CV, rapports de progrès personnels (chercheurs) et rapports de progrès des étudiants supervisés à jour ont été envoyés au RRISIQ dans l'année courante) seront considérés.

L'université de Sherbrooke et le RRISIQ offre des fonds de soutien à des projets étudiants (M. Sc., PhD.) et post doctorats (7500\$ max).

La date limite pour soumettre votre demande est le 19 novembre à 23h59.

Critères d'éligibilité :

- L'étudiante ou la post doctorante est inscrit à temps plein dans un programme en sciences infirmières ou équivalent à l'une des universités affiliées au RRISIQ (sauf pour le post-doctorat).
- La directrice ou codirectrice de l'étudiante est un chercheur régulier du RRISIQ.
- Un chercheur d'une autre université fait partie du comité de l'étudiante (étudiants au doctorat uniquement).
- L'étudiante n'a pas eu de subventions de projet étudiant du RRISIQ ou du FRQS dans le cadre du même programme d'études.
- Seront **priorisés** les projets qui ont déjà l'approbation scientifique et/ou éthique.

Dépenses admissibles

Les dépenses du Réseau doivent rencontrer les critères d'admissibilité du programme de subvention des [Réseaux thématiques de recherche du FRQS](#), tel que décrit dans le programme. Les projets financés doivent impliquer des dépenses admissibles qui doivent être exclusivement dépensés dans la province du Québec sauf si conditions particulières approuvées préalablement par le RRISIQ (règle FRSQ), sauf pour les dépenses dans le cadre du soutien de la conférence.

Critères d'évaluation

Veuillez vous référer au document intitulé "Critère d'évaluation- Concours Automne 2018" au bas de la page "Concours en cours" du site Web.

Règles et modalités d'octroi

- Les fonds seront octroyés selon les disponibilités financières du Réseau et de ses partenaires
- Les bénéficiaires de fonds devront accepter une convention qui régit les règles d'utilisation
- Il ne peut y avoir de dépassements de coûts
- Toute attribution de fonds requiert un rapport annuel d'utilisation des sommes, déposé à la direction scientifique à la fin de chaque année financière, soit le 31 mars
- Les membres recevant des fonds s'engagent à faire preuve de productivité scientifique (publications, conférences, demandes de subventions ou autres).

Éthique

Le Réseau s'engage à appliquer les standards du FRQS sur l'éthique de la recherche en santé humaine et l'intégrité scientifique.

Mécanismes de conflits d'intérêts et de résolution de conflits

Veuillez-vous référer à la Charte du RRISQ, disponible au <https://rrisiq.com/>